

**Paragraphe 17<sup>e</sup> de l'article 4 du Règlement sur la diffusion**

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

**CONTRATS DE TÉLÉCOMMUNICATION MOBILE - PROTECTEUR DU CITOYEN**

---

PÉRIODE : 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018 AU 31 MARS 2019

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coûts d'acquisition	Coûts de service mensuels
Rogers	Clé cellulaire	2	1	0,00 \$	82,80 \$
Rogers	Clé cellulaire	0	0	0,00 \$	0,00 \$
Rogers	Point d'accès	0	0	0,00 \$	0,00 \$
Rogers	Tablette	5	0	0,00 \$	296,04 \$
Rogers	Téléphone intelligent	54	2	1 289,50 \$	2 723, 05 \$